

21 MAI 2017

ARRIVEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 18 mai 2017

INDEMNITE DU
RECEVEUR

N° CS2017-47

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 6

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit mai à vingt heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 11 mai 2017

Secrétaire de séance : Stéphane VALLI

Membres présents : 26

• Délégués titulaires :

M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY –
M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND –
M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND –
Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Sébastien MAURE – M.
Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Régis
PETIT – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – Mme Olga GIVERNET, suppléante de
Mme Muriel BENIER – M. Jean-Claude CHARLIER,
suppléant de Mme Aurélie CHARILLON – Mme Muriel
DOMINGUEZ, suppléante de M. Christian PERRIOT –
M. Michel DE SMET, suppléant de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent
SCATTOLIN – M. Joseph DEAGE donne pouvoir à
M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY donne pouvoir à

M. Pierre FILLON – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI – M. Patrick PERREARD donne pouvoir à M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE donne pouvoir à M. Jean-François CICLET

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –
M. Guillaume MATHÉLIER – Mme Muriel BENIER –
M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE –
M. Claude MANILLIER - M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Michel MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Patrick PERREARD – M. Louis FAVRE

INDEMNITE DU RECEVEUR

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux et qui prévoit notamment le calcul, chaque année, de l'indemnité sur la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années ;

Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du volume d'opérations et du montant des budgets dont le receveur a la charge.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEMANDE** le concours de Monsieur Michel AMADE, Trésorier Principal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1er de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100 % ;
- **DIT** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée au Receveur des communes et établissements publics locaux durant toute la période de la présente mandature ;
- **PRECISE** que cette indemnité est prévue au budget à l'article 6225 et qu'elle sera versée annuellement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 23 MAI 2017

Publié ou notifié le 23 MAI 2017

Le Président,
Jean DENAIS

